



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /183

**Expositions temporaires saison estivale du 25 au 28 septembre 2015.
La grâce de la décadence : les bacchanales dans l'art français de 1850 à 1914**

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

L'exposition estivale de la saison prochaine aura pour but de mettre en avant l'aspect « Beaux-Arts » des collections du Palais Fesch. Comme les autres musées des capitales régionales françaises, il reçu aussi en dépôt les œuvres des artistes contemporains achetés par l'Etat dans les différents salons des Beaux-Arts.

Le musée a choisi comme thème le plus séduisant des thèmes en vogue au XIX^e siècle, les Bacchantes : Figure fascinante, tour à tour danseuse antique, nymphe cambrée ou ménade fatale, la bacchante ne cesse d'apparaître dans les créations des artistes du XIX^e siècle. De Pradier à Rodin, de Géricault aux Nabis, les artistes les plus divers travaillent ce motif qui fait de l'ivresse la compagne d'Éros et de Thanatos. La prêtresse mythique du cortège de Bacchus est régulièrement revisitée jusqu'à se transformer en muse sensuelle des temps modernes.

Privilégiant une approche chronologique, l'exposition présentera les sources du mythe et son appropriation par les artistes depuis *Satyre et Bacchante* de Pradier de 1833 jusqu'au décor du Théâtre des Champs Elysées à la veille de la Première Guerre Mondiale. Au fil du parcours, différentes sections scanderont ce discours diachronique en insistant tour à tour sur la fascination de l'antique, le regard érotique, le triomphe au Salon, les décors de l'opéra, Orphée mis à mort, les Vénus et les Orientales, ou encore la danse et l'exultation du corps à l'orée d'une nouvelle ère

L'exposition a pour effet de mettre en lumière les fonds un peu méconnus des collections publiques françaises d'où proviendra la part essentielle des oeuvres présentées.

Elle permettra d'aborder toutes les formes d'arts visuels selon une approche pluridisciplinaire, qui pourrait également concerner la photographie et le cinéma à ses origines.

Commissariat général : Philippe Costamagna, Sophie Barthélémy

Commissaires scientifiques : Sandra Buratti-Hasan, Sara Vitacca

Comité scientifique, présidé par Philippe Morel : Claire Barbillon, Marie-Catherine Huet-Brichard, François Lissarrague, Cécile Raynaud, Xavier Rey, Bernard Vouilloux.

Un catalogue d'exposition sera édité à cette occasion.

Budget en annexe.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'exposition temporaire pour la saison estivale 2015

D'autoriser Le Député - Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ces expositions.

D'autoriser Le Député - Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

De dire que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits au BP 2014 et seront proposés au BP 2015 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233, 6236, 6285 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale « Culture et société » en date du 27 juin 2014.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

L'exposition temporaire au Musée Fesch, saison estivale du 25 au 28 septembre 2015, intitulée,
« La grâce de la décadence : les bacchanales dans l'art français de 1850 à 1914 », telle qu'exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

A signer tous documents relatifs à l'ensemble de ces propositions.

DIT

Que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits au BP 2014 et seront proposés à l'inscription au BP 2015 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233, 6236, 6285 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE



Laurent MARCANGELI
Laurent Marcangeli

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014_183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

